

# MODALITES D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

- ▶ Avoir validé les **4 BLOCS DE COMPETENCES**
- ▶ CONDITIONS DE VALIDATION DES BLOCS :
  - ▶ POUR LES BLOCS 1, 3 ET 4
    - ▶ Obtenir la mention « Acquis » ou « Maitrisé » à l'étude de cas
    - ▶ Et la mention « Acquis » ou « Maitrisé » à la mission action
    - ▶ Pour le Bloc 4 : la mention « Acquis » ou « Maitrisé » à la mission consultant
  - ▶ POUR LE BLOC 2
    - ▶ Mention « Acquis » ou « Maitrisé » à la mission immersive

BLOCS DE COMPETENCES	ETUDES DE CAS	MISSION ACTIONS	MISSION CONSULTANT	MISSION IMMERSIVE
DEVELOPPER L'OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES	✓	✓		
PLACER L'EXPERIENTIEL ET LA COMMUNAUTE AU COEUR DE LA RELATION CLIENT				✓
PILOTER LES EQUIPES OPERATIONNELLES	✓	✓		
GERER LES OPERATIONS FINANCIERES, ADMINISTRATIVES ET LOGISTIQUES	✓	✓	✓	

- ▶ La mission en entreprise doit être **D'UNE DURÉE AU MOINS ÉGALE À 60 JOURS OUVRÉS** sur l'année
- ▶ Le taux **D'ASSIDUITÉ** de l'apprenant doit être **> OU = À 85%** (absences justifiées ou injustifiées)
- ▶ La décision d'attribution de la certification se fait lors du **JNAC** annuel (Jury National **d'Attribution** de la Certification)

## Livrable attendu

Une note de **synthèse** présentant entre le(s) action(s) réalisée(s) ou observée(s) en entreprise en lien direct avec le développement d'une offre de produit ou de service. Le candidat décrira les compétences développées ou observées à travers ces actions.

Si la compétence n'a été ni déployée ni observée, le candidat décrira ce qu'il pourrait mettre en place pour mettre en œuvre la compétence visée.

Il **présentera** un rapport **synthétique** par bloc (5 à 7 pages maximum) qui reprendra les compétences visées par chaque bloc.

# LES RATTRAPAGES

## **UN SEUL ET UNIQUE RATTRAPAGE PAR BLOC DE COMPÉTENCES**

est organisé (uniquement pour les évaluations certificatives) et dans les cas suivants :

- ▲ Absences justifiées à l'épreuve certificative
- ▲ Bloc en « Non acquis » ou « En cours d'acquisition »

**PAS DE RATTRAPAGE POSSIBLE EN CAS D'ABSENCE INJUSTIFIÉE**

## **LES RATTRAPAGES SONT PRÉVUS**

- ▲ Etudes de cas : du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2026
- ▲ Mission action : avant le JNAC

## **POUR LES MODULES « HORS BLOC DE COMPÉTENCES »**

Aucun rattrapage n'est possible – même en cas d'absence (justifiée ou injustifiée)  
Le module sera donc non-acquis

# LES RATTRAPAGES

EPREUVES INITIALES	RATTRAPAGES	FORMAT DU RATTRAPAGE
	EVALUATIONS FORMATIVES	
JOURNEES IMMERSIVES (BLOCS 1, 3 & 4)	PAS DE RATTRAPAGE POSSIBLE	
EVALUATIONS CERTIFICATIVES		
ETUDE DE CAS (BLOCS 1, 3 & 4)	UN SEUL RATTRAPAGE SUR LE OU LES BLOCS NON VALIDÉ(S)	ETUDE DE CAS
MISSION ACTION (BLOCS 1, 3 & 4)	UN SEUL RATTRAPAGE SUR LE OU LES BLOCS NON VALIDÉ(S)	ORAL AVEC JURY NATIONAL
MISSION CONSULTANT (BLOC 4)	UN SEUL RATTRAPAGE	ETUDE DE CAS
MISSION IMMERSIVE (BLOC 2)	UN SEUL RATTRAPAGE	ETUDE DE CAS